

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 février 2026, a adopté le règlement numéro 26-1071 – Fixant les taux de taxation et les tarifs pour l'année 2026 abrogeant et remplaçant le règlement 25-1060.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 16^e jour de février deux mille vingt-six.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 février 2026, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce lundi 16 février 2026.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 février 2026, a adopté le règlement numéro 26-1071 – Fixant les taux de taxation et les tarifs pour l'année 2026 abrogeant et remplaçant le règlement 25-1060.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 16^e jour de février deux mille vingt-six.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 février 2026, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce lundi 16 février 2026.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière

Province de Québec

Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Paix, lors de la session ordinaire du conseil tenue le 10 février 2026, a adopté le règlement numéro 26-1071 – Fixant les taux de taxation et les tarifs pour l'année 2026 abrogeant et remplaçant le règlement 25-1060.

Quiconque peut prendre connaissance du susdit règlement au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau ou sur le site WEB de la municipalité.

DONNÉ à NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX ce 16^e jour de février deux mille vingt-six.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 février 2026, entre 9 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce lundi 16 février 2026.

(signé) Cathy Viens
Cathy Viens
Directrice générale, greffière-trésorière